

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



Version 1.0      Date de révision: 05/06/2021      Numéro de la FDS: 000000540211      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/06/2021

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB

Code du produit : 000000000050304430

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse : 601 DELMAR AVE  
Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Poumons)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 2 (Reins, Système immunitaire)

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



Version 1.0      Date de révision: 05/06/2021      Numéro de la FDS: 000000540211      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/06/2021

en cas d'inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

### Conseils de prudence

:

#### Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Stockage:

P405 Garder sous clef.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Préparation à base de :  
composés non organiques

### Composants

| Nom Chimique  | Nom commun/Synonyme                                      | No.-CAS    | Concentration (% w/w) |
|---|--|------------|-----------------------|
| quartz (SiO <sub>2</sub> )  | Quartz (SiO <sub>2</sub> )                               | 14808-60-7 | >= 30 - < 50          |
| minéraux de la famille des micas                                  | Mica group minerals                                      | 12001-26-2 | >= 1 - < 5            |
| kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce | kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du | 68855-54-9 | >= 1 - < 5            |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



Version 1.0      Date de révision: 05/06/2021      Numéro de la FDS: 000000540211      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/06/2021

|  |  |            |                  |
|--|--|------------|------------------|
|  | commerce   |            |                  |
| Kaolin   | Kaolin   | 1332-58-7  | $\geq 0.1 - < 1$ |
| 1,3,5-trishydroxyéthylhexahydrotriazine                            | 1,3,5-trishydroxyéthylhexahydrotriazine                            | 4719-04-4  | $\geq 0.1 - < 1$ |
| distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant | distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant | 64742-65-0 | $\geq 0.1 - < 1$ |

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne PAS faire vomir.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer le cancer par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. L'inhalation prolongée ou répétée de la silice cristalline (quartz) respirable peut provoquer une silicose.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



Version 1.0      Date de révision: 05/06/2021      Numéro de la FDS: 000000540211      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/06/2021

---

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives  
oxydes d'azote  
fumées  
noir de carbone  
oxydes de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.
- 

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur, quitter immédiatement la pièce.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo- : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



Version 1.0      Date de révision: 05/06/2021      Numéro de la FDS: 000000540211      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/06/2021

sion

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.  
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Température de stockage recommandée : > 0 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : PROTÉGER DU GEL.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants                 | No.-CAS    | Type de valeur (Type d'exposition)       | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base      |
|----------------------------|------------|--|---|-----------|
| quartz (SiO <sub>2</sub> ) | 14808-60-7 | TWA (Matières particulaires respirables) | 0.025 mg/m <sup>3</sup>                           | CA AB OEL |
|                            |            | LMPT (Fraction respirable)               | 0.1 mg/m <sup>3</sup>                             | CA ON OEL |
|                            |            | VEMP (poussière respirable)              | 0.1 mg/m <sup>3</sup>                             | CA QC OEL |
|                            |            | TWA (Respirable)                         | 0.025 mg/m <sup>3</sup> (Silice)                  | CA BC OEL |
|                            |            | TWA (Fraction respirable)                | 0.025 mg/m <sup>3</sup> (Silice)                  | ACGIH     |
| minéraux de la famille des | 12001-26-2 | VME (Frac-                               | 3 mg/m <sup>3</sup>                               | ACGIHTLV  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



Version 1.0      Date de révision: 05/06/2021      Numéro de la FDS: 000000540211      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 05/06/2021

|   |            |                                      |   |                                      |
|---|------------|--------------------------------------|---|--------------------------------------|
| micas   |            | tion respi-<br>rable)                |   |                                      |
|   |            | valeur REL<br>(Respirable)           | 3 mg/m3   | NIOSH                                |
|   |            | VME (Pous-<br>sière alvéo-<br>laire) | 3 mg/m3   | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-1-A) |
|   |            | VME                                  | 20 Des millions<br>de particules par<br>pied cube d'air   | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-3)   |
|   |            | TWA (Respi-<br>rable)                | 3 mg/m3   | CA AB OEL                            |
|   |            | TWA (Respi-<br>rable)                | 3 mg/m3   | CA BC OEL                            |
|   |            | VEMP<br>(poussière<br>respirable)    | 3 mg/m3   | CA QC OEL                            |
|   |            | TWA (Frac-<br>tion respi-<br>rable)  | 3 mg/m3   | ACGIH                                |
| kieselguhr, calciné au fondant<br>de carbonate de sodium du<br>commerce | 68855-54-9 | valeur REL                           | 6 mg/m3   | NIOSH                                |
|   |            | VME                                  | 20 Des millions<br>de particules par<br>pied cube d'air   | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-3)   |
|   |            | VME                                  | 0.8 mg/m3   | 29 CFR<br>1910.1000<br>(Table Z-3)   |
|   |            | OSHA Action<br>level                 | 0.025 mg/m3<br>(Poussière alvéo-<br>laire)                | 29 CFR<br>1910.1001-<br>1050         |
|   |            | VME                                  | 0.05 mg/m3<br>(Poussière alvéo-<br>laire)                 | 29 CFR<br>1910.1001-<br>1050         |
|   |            | TWA (Pous-<br>sière)                 | 20 Millions de<br>particules par<br>pied cube<br>(Silice) | OSHA Z-3                             |
|   |            | TWA (Pous-<br>sière)                 | 80 mg/m3 /<br>%SiO2<br>(Silice)                           | OSHA Z-3                             |
|   |            | TWA                                  | 6 mg/m3<br>(Silice)                                       | NIOSH REL                            |

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.

Protection des mains

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



Version 1.0      Date de révision: 05/06/2021      Numéro de la FDS: 000000540211      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/06/2021

---

- Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.
- Protection de la peau et du corps : La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.
- Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.  
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.  
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).
- 

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide visqueux
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : légère, de type acrylique
- Seuil olfactif : non déterminé
- pH : 8.5 - 9.5 (74 °F)
- Point de fusion : Donnée non disponible
- Point de congélation : Donnée non disponible
- Point d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : > 93.3 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



Version 1.0      Date de révision: 05/06/2021      Numéro de la FDS: 000000540211      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/06/2021

Méthode: Méthode standard de détermination du point d'éclair de liquides en coupelle fermée (Setaflash)

|   |   |   |
|---|---|---|
| Taux d'évaporation  | : | Donnée non disponible   |
| Inflammabilité (liquides)   | : | Non classé comme danger d'inflammabilité  |
| Auto-inflammation   | : | D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.   |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible   |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible   |
| Pression de vapeur  | : | Donnée non disponible   |
| Densité de vapeur relative  | : | Donnée non disponible   |
| Densité relative  | : | Donnée non disponible   |
| Densité   | : | 1.85 gcm <sup>3</sup> (74 °F)   |
| Solubilité(s)   |   |   |
| Hydrosolubilité   | : | Donnée non disponible   |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : | Donnée non disponible   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : | Donnée non disponible   |
| Température d'auto-inflammabilité                                     | : | D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.   |
| Température de décomposition  | : | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Viscosité   |   |   |
| Viscosité, dynamique  | : | 114 mPa.s (74 °F)   |
| Viscosité, cinématique  | : | Donnée non disponible   |
| Propriétés explosives   | : | Non explosif  |
| Propriétés comburantes  | : | Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant  |
| Point de sublimation  | : | Donnée non disponible   |
| Poids moléculaire   | : | Donnée non disponible   |



Version 1.0      Date de révision: 05/06/2021      Numéro de la FDS: 000000540211      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/06/2021

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
- Possibilité de réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
- Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
- Matières incompatibles : Acides forts  
Des bases fortes  
Oxydants forts  
Agents réducteurs forts
- Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- 

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer par inhalation.

|             |   |            |
|-------------|---|------------|
| <b>IARC</b> | Group 1: Cancérogène pour l'Homme<br>quartz (SiO <sub>2</sub> )<br>(Silica dust, crystalline) | 14808-60-7 |
|             | Group 1: Cancérogène pour l'Homme<br>Kaolin<br>(Silica dust, crystalline)                     | 1332-58-7  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



Version 1.0      Date de révision: 05/06/2021      Numéro de la FDS: 000000540211      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/06/2021

---

Group 1: Cancérigène pour l'Homme  
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant 64742-65-0  
(Mineral oils, untreated or mildly treated)

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

#### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### **Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

#### **Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

#### **Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 05/06/2021        | 000000540211      | Date de la première version publiée:<br>05/06/2021 |

toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.  
  
Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

##### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TSCA : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.
- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet pour autres abréviations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



Version 1.0      Date de révision: 05/06/2021      Numéro de la FDS: 000000540211      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05/06/2021

|   |   |   |
|---|---|---|
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)            | : | OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)  |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)              | : | OSHA Table Z-3 (Poussières minérale) 29 CFR 1910.1000 (US)  |
| 29 CFR 1910.1001-1050                     | : | OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050) (US)   |
| ACGIH                                     | : | USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  |
| ACGIHTLV                                  | : | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)                            |
| CA AB OEL                                 | : | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
| CA BC OEL                                 | : | Canada. LEP Colombie Britannique  |
| CA ON OEL                                 | : | Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.              |
| CA QC OEL                                 | : | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| NIOSH                                     | : | NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)   |
| NIOSH REL                                 | : | USA. NIOSH Recommended Exposure Limits  |
| OSHA Z-3                                  | : | USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mineral Dusts  |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME      | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)   |
| 29 CFR 1910.1000 (Table Z-3) / VME        | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)   |
| 29 CFR 1910.1001-1050 / OSHA Action level | : | Niveau d'action OSHA:   |
| 29 CFR 1910.1001-1050 / VME               | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)   |
| ACGIH / TWA                               | : | 8 heures, moyenne pondérée dans le temps  |
| ACGIHTLV / VME                            | : | Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)   |
| CA AB OEL / TWA                           | : | Limite d'exposition professionnelle de 8 heures   |
| CA BC OEL / TWA                           | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h   |
| CA ON OEL / LMPT                          | : | Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)  |
| CA QC OEL / VEMP                          | : | Valeur d'exposition moyenne pondérée  |
| NIOSH / valeur REL                        | : | Valeur limite d'exposition recommandée (REL):   |
| NIOSH REL / TWA                           | : | Time-weighted average concentration for up to a 10-hour workday during a 40-hour workweek   |
| OSHA Z-3 / TWA                            | : | 8-hour time weighted average  |

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Ja-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERFLEX TERSUS M1.5 CLR TB



|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: -                       |
| 1.0     | 05/06/2021        | 000000540211      | Date de la première version publiée:<br>05/06/2021 |

---

pon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 05/06/2021  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR